

MOBILISATION DU SAVOIR URBAIN SAVANT ET MISE EN COHÉRENCE DU TERRITOIRE

RÉGIS KEERLE, MAÎTRE DE CONFÉRENCES, UNIVERSITÉ DE RENNES I

LAURENT VIALA, DOCTEUR EN GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER III

JEAN-PAUL VOLLE, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER III

En France, les lois de 1999/2000¹ ont renouvelé le débat du devenir de la ville et des espaces urbains. Délaissant le champ des pratiques et de la gestion urbaines localisées, souvent même focalisées sur la commune comme institution de base, l'aménagement prospectif se tourne vers de nouveaux territoires devant être pensés « en cohérence ». La mutation des territoires urbains, contrecoup du phénomène de métropolisation, est ainsi appréhendée selon les nouvelles logiques socio-spatiales. La recomposition de ces territoires, de leurs fondements précisément, questionne notamment du point de vue de leur identité entendue comme dimension constitutive d'une démarche organisant leur mise en cohérence et comme condition de leur durabilité : entend-on reproduire le discours normatif appliqué jusqu'ici à la ville centre ou bien faut-il élaborer un nouveau champ de références ? Quelles sont, à cette fin, les ressources territoriales² — ressources cognitives destinées à informer les territoires urbains en mutation et à assurer leur durabilité — mobilisables ?

Dans cette perspective, le développement urbain durable ne paraît possible qu'en envisageant un nouvel espace public urbain entendu comme figure de la gouvernance³, elle-même traduction de l'impératif identitaire dans ladite démarche. L'urgence ne semble alors plus entièrement résider dans la nécessité de s'accorder sur la stricte gestion des ressources, même si elle motive toujours plus l'action, mais bien davantage dans la capacité à justifier le sens donné à cette gestion par une action publique urbaine réfléchie qu'un savoir urbain savant vient éclairer. En ce sens, notre questionnement investit, parmi les nouveaux outils de la planification territoriale, le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT). Au travers de la recherche de la performance et du fondement d'un nouvel urbanisme intégrant l'idée d'un « développement durable » du territoire métropolitain, qu'en est-il de la mobilisation de ce savoir, comment et en quoi celui-ci, mis à contribution, concourt-il à l'émergence du sens et de la légitimité ? Le cas de la Communauté d'agglomération de Montpellier soutient cette réflexion, notamment au regard des questions paysagères et patrimoniales.

1 LE SAVOIR URBAIN SAVANT : ESSAI DE CADRAGE

L'objectif est ici de préciser le contenu de l'expression « savoir urbain savant ». On en dessinera les contours les plus accessibles avant de montrer comment ce savoir rend compte du paysage et du patrimoine bâti de l'agglomération de Montpellier puis de juger de son influence sur la mise en projet du territoire.

1.1 Du savoir savant et de ses usages

Il existe un savoir savant qui s'applique à différentes thématiques, dont celle de l'urbain — ce qui permet de désigner un savoir urbain savant —, et qui se décline sous plusieurs formes disciplinaires. Parmi celles-ci, on peut distinguer la forme juridique où s'élabore et s'interprète un droit de l'urbain (s'appliquant par exemple aux zones inondables), des formes liées aux sciences de la nature (mesurant dans ce cas le risque d'inondation) et celles des sciences sociales (appréciant les pratiques quotidiennes d'un type d'espace). Les connaissances élaborées par ce savoir savant sont utilisées par les sciences de l'action en vue de la mise en projet des territoires par le politique. Ainsi la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) prévoit-elle la mise en œuvre d'un SCOT qui doit, d'une part, présenter un diagnostic et d'autre part, proposer un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) fixant « les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises [...] ». Sur la base de ce cadre juridique, chaque maître d'ouvrage peut inventer des processus et contenus spécifiques pour le mode d'élaboration de son SCOT. Pour analyser cette diversité, on propose de considérer que les différents documents produits dans le cadre de la procédure du SCOT contiennent différents types de savoirs, que l'on réduira provisoirement à trois : un savoir savant élaboré par les spécialistes des différentes disciplines scientifiques, un savoir vernaculaire façonné par ceux qui ont parcouru, parcourent et parcourront ces espaces sans faire œuvre scientifique, un savoir pratique ou technique construit par les sciences de l'action. Selon les sites étudiés, la contribution de ces trois types de savoirs au projet final varie. Mais une simple comparaison basée sur les modalités de construction de chaque SCOT ne peut permettre de rendre compte de ces variations. Il est donc utile de chercher, dans les documents eux-mêmes, les traces de chacun de ces types de savoirs et d'essayer de comprendre sous quelle forme le savoir savant peut orienter l'action en cohérence et en durabilité. Y parvient-il en faisant pleinement autorité (sans que l'intérêt public n'ait à se manifester) ou en invitant à se dégager de la norme qu'il dispense afin de rejeter toute approche inadaptée des lieux ? Une intégration savante du savoir

vernaculaire permet d'ailleurs d'éviter ce type de contresens auquel les questions paysagères et patrimoniales sont particulièrement sensibles.

1.2 Des paysages et du patrimoine vus par le savoir urbain savant

Dans les SCOT, et en particulier dans celui de Montpellier, le savoir savant ne se présente pas sous la forme « pure » sous laquelle on le rencontre dans les ouvrages scientifiques. En effet, puisqu'il s'agit de passer à l'action, il est contraint dans son expression par le politique, maître d'ouvrage, les termes de la commande influençant la construction de la réponse attendue. Ainsi, du fait du caractère hybride des documents analysés, il ne saurait être question d'isoler précisément leur contenu en savoir savant, dans la mesure où sa circulation redistribue les compétences de son usage au cours du déroulement de la procédure, d'ailleurs rarement linéaire.

Chacun des documents produits comporte à des degrés divers, des éléments de ce savoir savant, mais, a priori, dans tous les SCOT, sa part dans leur contenu s'amenuise au fur et à mesure de leur élaboration. Dans cette perspective, il est souvent plus aisé de reconnaître les formes de ce savoir dans le diagnostic (appellation caractéristique, par ailleurs) qui constitue le premier de ces documents. Certaines de ces formes sont communes à de nombreux SCOT, mais celui de l'agglomération de Montpellier se singularise à la fois par la place que le paysage et le patrimoine tiennent dans le choix des référents qui vont permettre de distinguer les formes du développement durable des diverses parties de ce territoire et par le sens qui leur sera donné.

L'objectif principal du « diagnostic paysager » du SCOT de Montpellier est de faire prendre conscience de l'importance du patrimoine paysager comme bien commun de l'agglomération et support d'un projet territorial. Ce diagnostic procède ainsi à un découpage du territoire de l'agglomération en onze unités paysagères permettant d'oublier l'échelle communale. Les éléments qui composent, en proportion et sous des formes diverses, chacune de ces entités paysagères peuvent être regroupés en **cinq grandes catégories** permettant de fournir une description rapide du territoire considéré.

La référence au **paysage naturel** affleure en particulier pour trois types de milieux, le littoral et son complexe lagunaire, la garrigue et les cours d'eau — le bassin du Lez et celui de la Mosson notamment —, dont il s'agit de préserver les écosystèmes. Dans la trame naturelle du territoire, c'est la plaine qui représente aujourd'hui l'essentiel du **paysage agricole** ou de ses traces et dont on souhaite la (re)valorisation. L'urbanisation, surtout depuis la seconde moitié du XXe siècle, a déferlé sur ces paysages hérités, avec des conséquences souvent considérées comme négatives. Mais en contrepoint de ces critiques de certains **paysages urbains**, et au-delà des références générales au patrimoine historique, le diagnostic souligne le caractère patrimonial de certaines **formes urbaines**, en particulier villageoises, qu'il préconise de revaloriser et de prolonger. De même, la dimension patrimoniale des **formes architecturales** s'étend à divers objets de l'espace rural dont on souhaite que le vocabulaire architectural soit réutilisé dans les nouvelles constructions.

Cette analyse des paysages connaît un prolongement dans la partie du diagnostic consacrée aux enjeux, qui traite des risques de leur dégradation liés au développement de l'urbanisation et propose un « plan paysage » qui insiste sur les moyens à mettre en œuvre pour le protéger. Comment ce diagnostic est-il pris en compte par les équipes d'architectes urbanistes, qui, à Montpellier, ont été retenues pour les études de définitions préalables à la rédaction du PADD et la réalisation du SCOT ?

1.3 De la circulation du savoir urbain savant

Le passage du diagnostic au PADD, lorsqu'il correspond réellement à deux étapes successives dans le temps et à une différence entre les orientations privilégiées par les acteurs chargés d'élaborer ces documents, permet d'apprécier la capacité d'influence du savoir savant sur la mise en projet du territoire. En effet, selon la manière dont le PADD va utiliser les connaissances savantes contenues dans le diagnostic, les éléments référents du territoire les plus originaux seront placés parmi les objets phares du futur projet ou verront leur valeur amoindrie par leur combinaison avec les dimensions les plus banales du développement urbain.

Dans le cas du SCOT de Montpellier, une étude de sites à valeur indicative a été engagée sous forme d'un marché de définitions pour désigner l'équipe qui sera chargée de rédiger le PADD et le Document général du SCOT. Il s'agissait alors d'élaborer et de mettre en forme les concepts fondamentaux de l'aménagement du territoire communautaire. Parmi les trois équipes retenues celle de Reichen et Robert paraît avoir le mieux exhaussé ces dimensions paysagères et patrimoniales dégagées lors du diagnostic, avec les outils du savoir savant et su les traduire en partis d'aménagement. Jugeant le plan paysage du diagnostic trop défensif — et donc voué à l'échec —, ces professionnels proposent le développement d'une nouvelle culture urbaine, une culture d'agglomération s'appuyant sur une nature réinventée, celle du « grand paysage », permettant de relier « les sept figures de ville », favorisant une lecture fragmentée du territoire, en un véritable projet urbain d'agglomération.

Ainsi peut-on considérer que si cette équipe a été retenue pour établir le PADD, c'est probablement qu'elle présentait le type de propositions pour l'action le plus en phase avec le diagnostic élaboré. On retrouve donc dans la version provisoire du PADD les objectifs de qualification des espaces naturels et agricoles, comme ceux de la mise en valeur du patrimoine bâti par la définition de trois classes d'intensité de développement urbain. Ainsi, chaque site proposé à la réflexion aména-

giste, en particulier les sites stratégiques choisis pour figurer dans le PADD, est qualifié par un projet d'aménagement comportant une part réservée au grand paysage et une part consacrée au développement.

Il s'avère donc que face à la nécessité proclamée dans le diagnostic de s'appuyer sur le paysage et le patrimoine bâti pour construire un projet de territoire à l'échelle de l'agglomération, le PADD leur confère une valeur globale pour inspirer les aménagements à venir. Reste que si l'on peut qualifier, provisoirement, la version montpelliéraine du SCOT d'interprétation politique à finalité principalement paysagère (Moquay et al., 2004) et patrimoniale du développement urbain durable, il faut comprendre comment cette valeur globale peut se muer en ressource territoriale susceptible d'assurer le succès de cette politique.

2 LA RESSOURCE TERRITORIALE COMME VECTEUR D'ACTIVATION DU SAVOIR URBAIN SAVANT AU SERVICE DU PROJET

Longtemps, le territoire a donné la mesure du rapport de l'homme à l'espace et en l'occurrence à celui de la ville. Il témoigne d'un attachement particulier. Si cette affection en appelle à une histoire personnelle, elle passe aussi par la conscience d'une destinée collective réclamant quelques stimuli. Sa manifestation se concrétise donc dans l'espace de la ville par l'appropriation de certains lieux et par l'emploi d'un argumentaire qui digère l'histoire de la ville comme celle de ses habitants. Cette histoire — mais également cette géographie — joue un rôle important vis-à-vis de cette adhésion. L'identité produite, née de la consistance même du territoire ainsi que de sa pratique, participe de ce qui fonde l'être ensemble et motive le vivre ensemble. Or, la métropolisation modifie ce schéma régissant la logique territoriale dispensatrice de consensus, de stabilité et donc garante d'un être ensemble actif et souverain autorisant une vie en commun sereine. Cette préoccupation ne cesse pas, mais le territoire lui oppose depuis peu son incapacité à poursuivre sa mission selon les principes entendus. Dès lors, le recours à la ressource territoriale aide à mieux cerner l'entreprise actuelle de mise en cohérence et de refondation identitaire du territoire, et conjointement, précise le rôle du savoir urbain savant dans cette double affaire.

2.1 Principe actif de la ressource territoriale

La notion de ressource territoriale connaît un nouvel intérêt. Sa matérialité ne suffit plus à la caractériser car elle peut prendre désormais un tour plus idéal. Toutefois, elle constitue toujours une réponse à un besoin dont la nature est aujourd'hui moins tangible et plus politique. Dans sa version classique, la ressource tenait son caractère territorial de quelques singularités concrètement observables dans l'espace et favorisant naturellement la formation d'une identité territoriale. Désormais, elle le doit davantage à la construction dont elle fait l'objet. Cette fois, la ressource est dite territoriale car les germes identitaires qu'elle porte et qui répondent à des stratégies d'acteurs déterminent, pour l'avenir, le territoire en voie de recomposition, particulièrement inapte à gérer lui-même sa résolution sémantique. Ainsi, le territoire et la territorialité inhérente reçoivent et intègrent en un seul dessein une double détermination consacrant l'idée d'une localité revivifiée par celle-là même qui avait quelque peu bousculé sa perspective durable en rendant obsolètes ses appuis historiques et inopérant son ancrage local — c'est-à-dire la globalisation. L'identité territoriale fait alors l'objet d'une quête car de donné mobilisé elle devient construit imposé.

2.2 Mobilisation du savoir urbain savant

La part prise par le savoir savant urbain dans l'élaboration ou l'identification de ce construit conditionne la compréhension de son rôle dans l'expression d'une cohérence possible, elle-même condition de la durabilité de l'établissement humain. En effet, travaillant au renouveau de l'information des territoires, ce construit en appelle notamment au paysage (considéré comme ressource naturelle normée et normative) et au patrimoine bâti (ressource culturelle) qui accueillent et dispensent avec plus ou moins de justesse et d'efficacité les composantes d'un savoir urbain savant objectivant leurs diverses représentations trop hétérogènes pour pouvoir régler le développement harmonieux du territoire. Référence est essentiellement faite au savoir ordinaire notamment produit par les habitants et les élus habitués à raisonner à des échelles extrêmement réduites excluant tout traitement homogène de problématiques à résoudre dans le cadre de périmètres intercommunaux. Le savoir savant intègre ces représentations imprégnées de moments vécus, de tradition, de mémoire et de pratiques sociales parmi les plus actuelles et les réinsère dans le processus de production d'une connaissance sur le territoire. Il prend ensuite forme dans la ressource territoriale qui révèle son potentiel performatif face aux processus d'appropriation et de réappropriation de l'espace d'une ville aux limites toujours reconsidérées.

Pour autant, présenter le paysage et le patrimoine bâti comme autant de ressources n'est guère pertinent. En effet, si l'un et l'autre constituent de véritables arguments pour le territoire du fait de la singularité qu'ils énoncent et qui fixe le local, ils ne correspondent finalement qu'à un mode de qualification d'objets universellement reproductible. Paysage et patrimoine bâti peuvent donc être présentés comme supports, parmi d'autres, de l'expression de la ressource territoriale. Seule l'analyse du sens qu'ils aident à véhiculer permet d'en apprendre un peu plus sur cette ressource.

Le savoir urbain savant structurant le diagnostic du SCOT établit un corpus — accordant une large place aux champs du paysage et du patrimoine — à partir duquel l'élaboration de la ressource territoriale est rendue possible. Ce corpus énumère,

caractérise et met en perspective une série d'objets façonnant les cinq catégories initialement énoncées à replacer dans le cadre d'un découpage du territoire d'étude en grandes unités paysagères. Ainsi, à titre d'exemple, relativement à l'une de ces unités, la lagune, et sur fond d'enjeux écologiques de premier ordre, sont évoqués cabanes, canaux, casiers ... qui charpentent les représentations et images mentales relatives à cet ensemble. Par ailleurs, l'observation et l'examen des paysages urbains conduisent également à l'établissement d'une typologie des villes devant autant à l'analyse des formes urbaines et architecturales qu'au rappel des unités paysagères. L'on retrouve ainsi la ville côtière, celle des collines, celle de la plaine. Au final, sans présumer du sens dispensé par la ressource territoriale, expression du savoir urbain savant, par quel jeu ce corpus est-il rendu indispensable à la refondation identitaire et la mise en cohérence d'un territoire se découvrant communautaire ?

2.3 Mise en projet du territoire éclairée

Peut-être est-il utile d'introduire en l'adaptant la terminologie de John Brinckerhoff Jackson qui oppose « paysage vernaculaire » à « paysage politique » (Jackson, 1984). En effet, une hypothèse pose l'action paysagère comme action de création ou de révélation du paysage urbain dans les espaces non encore urbanisés : le paysage est (une production) politique. Mais, pour advenir et répondre à l'avènement métropolitain et à la recomposition territoriale inhérente, l'action paysagère rencontre une contrainte : exprimer la rencontre du local, qui ne peut être totalement renié, bien au contraire (Bourdin, 2000), et du global, nouveau credo. Ainsi, le paysage vernaculaire, expression du local, peut inspirer le paysage urbain dans la mesure où il est susceptible de porter un discours fédérateur aidant à la mise en projet recherchée.

Rendant compte de diverses expériences en milieu rural, des praticiens suisses de l'aménagement ont révélé les modalités du recours au projet pour gérer les paysages ordinaires en dévoilant leur épaisseur territoriale et leur potentiel identitaire (Dewarrat et al., 2003). Étendre leurs conclusions au traitement du paysage urbain d'une grande ville et de son agglomération n'est pas totalement envisageable. Seule la mise en récit élaborée afin de dire le territoire et de produire un paysage conçu comme une représentation partagée constitue un réflexe susceptible d'être reconduit même si les auteurs précisent que « le paysage [...] résulte d'assemblages variables de matériaux hétéroclites, puisés dans différents registres selon les opportunités et selon les besoins. Toutes sortes de matériaux [...] sont mobilisés pour [...] gagner l'adhésion d'une population à une représentation, à une lecture du projet de son territoire, [...] l'essentiel étant, non les qualités paysagères, qui sont et resteront ordinaires, mais le geste d'appropriation collective, la prise de conscience de vivre [...] dans un paysage » (Dewarrat, 2003 : 59-60).

Reste alors à juger de la pertinence de la référence au milieu dans une invention du paysage urbain orchestrée par la mise en œuvre d'opérations d'aménagement et d'urbanisme intégrant naturellement la question architecturale (Nussaume, 1999). Les orientations du PADD sont autant de modalités voire de figures de la mise en projet du paysage, consubstantielles à une politique d'aménagement et d'urbanisme, en l'occurrence celle de l'agglomération de Montpellier. Si cette « projection » réserve au paysage et au patrimoine des fortunes diverses — révélation de leur puissance ordonnatrice (le « grand paysage » liant en un tout les figures de la ville identifiées), abandon à une forme d'utilitarisme (actions et opérations sur des sites stratégiques d'enjeu communautaire), constat de leur réduction (les « Mas du 3^e millénaire ») — l'implication du savoir urbain savant dans l'avènement d'un sens nouveau pour le territoire, sa cohérence future et sa pérennisation sereine interroge jusqu'à pouvoir évoquer un processus de sémantisation dont il faut apprécier la mise en gouvernance.

3 LA DURABILITE PAR LA DÉMARCHE OU LA COHÉRENCE IDENTITAIRE

Le Diagnostic du SCOT de la Communauté d'agglomération de Montpellier repose sur les bases d'une connaissance tacite, de proximité, celle mise en œuvre par une équipe locale d'urbanistes, d'aménageurs, de paysagistes, de géographes, d'architectes, d'économistes pour cerner les grands enjeux du développement urbain. Par contre, les études de définitions à partir de sites sélectionnés par le maître d'ouvrage en accord avec l'équipe du diagnostic avaient pour objectif de tester les capacités de trois équipes à investir un territoire selon une connaissance plus codifiée reposant sur des acquis confrontés à la réalité du territoire. Le PADD qui en est issu présente les objectifs des politiques publiques d'urbanisme que se donne la Communauté et les valeurs fondamentales qu'elle souhaite promouvoir. Enfin, le Document d'Orientations Générales, troisième composante du SCOT, a pour finalité de répondre aux besoins de cohérence d'un territoire dont il souligne les grands équilibres, les tendances et principes de développement futur. Il est entièrement construit sur l'idée d'une connaissance générale des grandes questions de l'urbanisme contemporain par des acteurs extérieurs au milieu local ayant une parfaite maîtrise du projet urbain, de son élaboration et de sa formalisation.

On mesure par là la progression d'un savoir urbain savant identifié à des acteurs extérieurs dans le processus de construction d'un document d'aménagement et d'urbanisme de régulation et de prospective. Le phénomène est d'autant plus remarquable que la région de Montpellier s'est toujours tenue à l'écart des grands chantiers de la planification territoriale, n'ayant jamais élaboré de Schéma directeur ou de Plan d'occupation des sols intercommunaux. Les seules formes de coopération ne dépassaient pas l'échelle des besoins primaires (eau potable, ordures ménagères) et le District qui a précédé la Communauté d'agglomération ne disposait pas de la compétence d'urbanisme par exemple.

3.1 La mise en récit de la mise en projet

Les deux ressources du territoire, le paysage dont on oublierait presque la dimension anthropologique tant on lui attribue des vertus naturelles, et le patrimoine dont la version culturelle ne fait aucun doute, sont identifiées comme porteuses de sens, mobilisatrices de savoirs et de représentations sociales, susceptibles de fonder la mise en récit du projet urbain d'agglomération. Cette mise en récit est d'abord révélation des enjeux du développement durable du territoire de l'agglomération sur le plan économique et humain, sur celui de la biodiversité et des aménités des paysages, des ressources naturelles, du traitement des déchets, des risques et de leur prévention. Elle débouche sur les trois cohérences du Schéma : cohérence interne entre les enjeux, les objectifs, les outils, cohérence externe de compatibilité entre les documents d'urbanisme, le SCOT garantissant la protection des espaces naturels et agricoles, la mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement durable, cohérence "descendante" enfin entre les différents acteurs de l'aménagement public (État, Département, Région...). Trois valeurs fondent le projet du SCOT dont l'ambition est affirmée dans le temps. « Préserver le capital nature » renvoie à une géographie du territoire et à l'armature des espaces naturels et agricoles, « Promouvoir une ville des proximités » justifie la mise en « harmonie » des réseaux de transports publics (rôle déterminant du tramway), « intensifier le développement tout en économisant l'espace » souligne une volonté politique de repenser le modèle d'urbanisation dominant. Ainsi qu'il est énoncé, « la fabrication de ce schéma de cohérence territoriale se fonde sur la mise en évidence et le croisement d'une géographie, d'une dynamique et d'une volonté. La cohérence est en effet plus que la nécessaire mise en harmonie des politiques publiques. Elle est la syntaxe des grandes cohérences spatiales relevant des trois valeurs du projet qui sont trois vecteurs de mise en tension du territoire ; elles prennent forme dans ce territoire et ainsi, au-delà des mots, deviennent visibles ». La mise en récit n'est donc finalement qu'une façon de dire la mise en action ; c'est le discours fédérateur de la mise en projet.

3.2 Ancrage territorial : un territoire qui se découvre, une nécessaire appropriation collective

Il peut paraître étonnant voire paradoxal que l'essentiel du SCOT valorise les objets et les valeurs qui portent ancrage sur le territoire lorsque l'on connaît la place que Montpellier a conquis sur le plan de la médiatisation et du marketing urbain. En fait, la ressource territoriale mobilisée dès le diagnostic guide « l'esprit du projet d'aménagement et de développement durable ». Le savoir savant codé des textes juridiques et à effet normatif que la loi SRU a inscrit dans le Code de l'urbanisme laisse place à « une démarche qui est en prise avec les réalités du terrain », seule capable de « conférer une légitimité forte » au projet. La préservation de l'environnement contribue alors à fonder les héritages pour les générations futures, la valeur sociale concilie « la ville au bas de chez soi » et « la métropole au bout du tramway » par le principe de la localisation de « la bonne activité au bon endroit », mais surtout, économiser l'espace, c'est « préserver le foncier de demain ». La connaissance de proximité prend donc le relais pour dresser la liste des sites stratégiques qui permettront « à moyen et long terme d'ancrer l'armature du projet dans le territoire », sites qui sont donc les outils d'un apprentissage collectif des valeurs du projet et qui traduiront « la volonté partenariale des acteurs appelés à y intervenir ». Dans la perspective d'un développement durable, c'est là que devrait se construire le langage commun des procédures d'aménagement, s'élaborer les transferts de savoir au profit de la société locale dans une démarche de participation démocratique, se définir les liens entre territoire prospectif (en projet) et développement économique et social.

Ce n'est qu'en conclusion que le PADD avance l'idée d'une « métropole multipolaire » qui associerait les aires urbaines de Sète, Montpellier et Lunel dans une même communauté de destin prenant appui sur « un réseau de transport public performant et des polarités urbaines affirmées ». Dans cette discrétion, ne faut-il pas voir la nécessité d'une appropriation sociale indispensable d'un territoire qui s'est organisé en communauté depuis moins de cinq ans ? On comprend mieux que paysages et patrimoines soient confirmés comme objets de cette appropriation. Ces ressources qui désignent un espace dont l'attractivité fonde la richesse deviennent de véritables « marqueurs » d'un territoire dont ils affirment la réalité, l'existence et le devenir. Face aux identités héritées dans le cadre de la commune, l'appartenance communautaire donne sens à une identité projetée dont le SCOT est un des éléments de formation.

3.3 Les ambitions de la démarche

La démarche qui a présidé à l'élaboration de l'ensemble des documents du SCOT peut être analysée comme une procédure d'action, une méthode qui porte organisation des systèmes d'interactions entre les acteurs engagés dans ce processus et réflexion sur les valeurs que le SCOT doit véhiculer. Elle est une activité de connaissance proprement dite et un moyen pour mobiliser les savoirs. Elle privilégie les objectifs et les manières de voir la réalité, de penser le devenir urbain du territoire communautaire ; elle construit un ensemble de référents stratégiques qui donnent forme au projet global et à la vision prospective. La démarche du diagnostic valorise la diversité des lieux et des pratiques sociales, dresse la liste des exigences qualitatives que le PADD et le Document d'Orientations Générales contextualisent et mettent en perspective selon les principes d'harmonie et d'équité qui président au positionnement stratégique vis-à-vis du territoire. Procédurale et heuristique, cette démarche correspond bien aux normes d'un urbanisme « performantiel » qui requiert compétences et savoirs plus élaborés, volonté politique et créativité, qui doit mobiliser « des intelligences multiples et des logiques variées » (Ascher, 2001) pour construire son message de promotion d'une nouvelle qualité urbaine.

Au final, l'analyse des ressources territoriales se trouve à la base du positionnement stratégique des acteurs publics face aux enjeux du développement (Camagni, 2002). Ces ressources — déclinées en « objets urbains » spatialisés structurant un espace public urbain métropolitain entendu comme sémiosphère informant le territoire — sont les supports actifs de la quête du sens qui guide durablement la mise en cohérence du territoire et des actions. Plutôt que de se cantonner à la prescription, l'enjeu public se construit donc autour d'une gestion des représentations collectives d'un territoire d'appartenance à partir de la mobilisation de savoirs urbains multiples et différenciés au nombre desquels le savoir urbain savant, particulièrement décisif pour la détermination de la ressource et sa caractérisation. Constatant l'imprécision régissant le sens à donner à la notion de développement durable, un consensus est recherché autour des références paysagères et patrimoniales avec pour objectif l'émergence de la « ville-territoire », bien commun à partager et à transmettre. Les modalités de préparation de ce consensus trouvent avec l'élaboration de ces schémas de cohérence territoriale un premier cadre à conforter dans la perspective d'une gouvernance moins urbaine que territoriale, grâce à une pédagogie permettant à chacun de comprendre les enjeux de l'action de mise en cohérence que peut révéler le savoir urbain savant.

BIBLIOGRAPHIE

- ASCHER F., (1998) *La République contre la ville, Essai sur la modernité de la France urbaine*, Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues.
- ASCHER F., (2001) *Les Nouveaux principes de l'urbanisme*, Éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues.
- BOURDIN A., (2000) *La Question locale*, Presses Universitaires de France, Paris.
- CAMAGNI R., (2002) « Compétitivité territoriale, milieux locaux et apprentissage collectif : une contre réflexion critique », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 4, pp. 553-578.
- DEWARRAT J.-P. et al., (2003) *Paysages ordinaires. De la protection au projet*, Pierre Mardaga, Sprimont.
- GAUDIN Th., (1993) *2100, récit du prochain siècle*, Payot, Paris.
- JACKSON, J. B. (2003) *À la découverte du paysage vernaculaire* (1984), Actes Sud, Arles.
- MOQUAY P. et al. (2004) *Paysage de territoire, paysage décor, paysage identité... Réseaux, modèles et représentations mobilisés dans les processus de discussion de politiques paysagères intercommunales* in Colloque international « De la connaissance des paysages à l'action paysagère », Bordeaux, 2-4 décembre 2004.
- NUSSAUME Y. (1999) *Tadao Andô et la question du milieu : réflexions sur l'architecture et le paysage*, Le Moniteur, Paris.

¹ Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 - Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ; Loi n°99-533 du 25 juin 1999 - Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ; Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

² *Montagnes Méditerranéennes*, 2004, n°20. Actes du colloque « La notion de ressource territoriale », 14-15 octobre 2004, Mirabel (Ardèche, France).

³ La question du « devenir urbain du politique » au sens de la gestion des territoires urbanisés est dès lors posée dans ses trois dimensions constitutives, celle du rapport à l'État (Ascher, 1998), celle du pragmatisme des conduites locales de l'urbanisme opérationnel, (Lamarque, 2004), celle enfin qui renvoie à la nécessaire vision prospective des territoires pour un "futur durable" (Gaudin, 1993). De manière concomitante, l'élaboration de nouveaux documents de planification et de gestion (PDU, PLH, Schéma d'assainissement, SCOT, PLU) a pour finalité de redistribuer les prérogatives et responsabilités, de reformuler les systèmes d'élaboration et d'information, de requalifier les lieux et mécanismes de décisions et de redéfinir les dispositifs de légitimation de l'action publique. Il en va du pouvoir sur les territoires, du sens accordé à l'expertise, à l'expression des savoirs et des savoirs faire.